

Colloque validé pour la formation continue des avocats

Organisation

Cyrille MARCONI, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Lucas BENTO DE CARVALHO, Université de Montpellier

Porté par l'idéal de « démocratie sociale, l'accord collectif de travail incarne la préférence d'une norme négociée sur mesure entre salariés et employeurs, face à un cadre légal uniforme. L'accord collectif occupe ainsi une place cardinale au sein de l'ordonnancement des sources du droit du travail. Suivant cette logique, la prévisibilité du cadre normatif est étroitement liée à la stabilité des sources conventionnelles. Ce programme idéologique se répercute sur le contentieux des accords collectifs. En témoigne, notamment, l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail, restreignant l'action en nullité des accords collectifs, dont l'application pose de réelles difficultés pratiques et juridiques. La jurisprudence se fait elle aussi l'écho de cette contractualisation des sources du droit du travail, qu'il s'agisse des contentieux renouvelés de l'égalité de traitement ou de l'extension des accords collectifs.

Pour vous inscrire en ligne rendez vous sur : <https://events.univ-pau.fr/formulaire.aspx?manifestation=31>

ou flashez le code ci-contre :



Vous pouvez également renvoyer le bulletin d'inscription au :

Secrétariat du CRAJ (Cindy GUIOT)
Bâtiment Droit, Économie Gestion
Avenue du Doyen Poplawski
BP 1633 64 016 PAU Cedex
Tél : 05 59 40 80 12 - Mail : cindy.guiot@univ-pau.fr

LE CONTENTIEUX DES ACCORDS COLLECTIFS DE TRAVAIL APRÈS LES ORDONNANCES « MACRON »

Contentieux
Relations
Acteurs
Conventions
Contrôle
Salariés
Effets
Égalité
Social
Contrats
Ordonnances
Accord collectif
Employeurs
Travail
Conditions

VENDREDI 14 JUIN 2019
à 14h

BÂTIMENT DROIT ÉCONOMIE GESTION
Amphithéâtre 120

- 14h **Accueil des participants**
- 14h15 **Mots de bienvenue**
- 14h30 **Les acteurs du contentieux des accords collectifs de travail : perspective historique**
Cyrille MARCONI, *Université de Pau et des Pays de l'Adour - CRAJ*

LE CONTENTIEUX DU CHAMP D'APPLICATION DES ACCORDS COLLECTIFS

- 15h **L'objet des conventions et accords collectifs de travail confronté à l'article 34 de la Constitution.**
Quentin GIRAULT, *Université de Pau et des Pays de l'Adour - PDP*
- 15h20 **Le contentieux de l'élargissement et de l'extension des accords collectifs**
Paloma BEGUE, *Université de Montpellier - EDSM*
- 15h40 **Échanges avec la salle**

PAUSE CAFE

COMPTRASEC
Centre de droit comparé du travail
et de la sécurité sociale

université
de BORDEAUX



EDSM
Ecole de Droit Social de Montpellier
Université Montpellier I

UNIVERSITÉ
DE PAU ET DES
PAYS DE L'ADOUR
COLLÈGE SSH
SCIENCES SOCIALES
ET HUMANITÉS

LE CONTENTIEUX DU CONTENU DES ACCORDS COLLECTIFS

- 16h **Le contenu des accords collectifs à l'épreuve du principe d'égalité de traitement**
Marie PEYRONNET, *Université de Bordeaux - COMPTRASEC*
- 16h20 **Le contrôle des accords collectifs au prisme de droit commun des contrats**
Lucas BENTO de CARVALHO, *Université de Montpellier – EDSM – Membre associé du CRAJ*
- 16h40 **L'annulation de l'accord collectif : conditions et effets dans le temps du contrôle juridictionnel**
Gilles AUZERO, *Université de BORDEAUX - COMPTRASEC*
- 17h00 **Échanges avec la salle**

✂-----

Bulletin d'inscription : LE CONTENTIEUX DES ACCORDS COLLECTIFS DE TRAVAIL APRES LES ORDONNANCES « MACRON »

Nom, Prénom :

Fonction / Qualité :

Adresse :

N° Siret (si pers. Morale) :

N° de Sécurité sociale et Date et lieu de naissance (si particulier) :

.....

Tél - Mail :

Participation au colloque

50 € (TVA incluse)

Chèque à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'UPPA